

Protocole spécifique COVID-19

« Short track »

1. Prérequis pour pouvoir participer à l'entraînement de déconfinement (athlètes et entraîneurs) :
 - Prise de connaissance « protocole générale FLNS »
 - Prise de connaissance « protocole spécifique SL »
 - Signature du certificat « COVID-19 Accord parental / Athlète »
 - Remise du certificat signé à l'entraîneur de référence habituel
 - Participation sur invitation à l'entraînement (lieu, heure)
2. Lors de l'entraînement (athlètes et entraîneurs) :
 - Suivi consignes de fonctionnement stipulés par le protocole spécifique SL
 - Autorisation explicite pour l'entraîneur de suspendre l'entraînement d'un athlète avec un état de santé questionnable
 - Prise de présences à l'entrée et à la sortie de la piscine
 - Respect des consignes de distanciation et du flux de personnes
 - Port obligatoire des masques dans des zones « entrée et sortie piscine »
 - Équipement personnel d'un flacon « solution hydro alcoolique »
 - Interdiction d'emprunt du matériel d'entraînement



Björn Poels
Président

Luxembourg, le 05.06.2020